

LA LANTERNE

MENSUEL d'ACTION LAÏQUE et PHILANTHROPIQUE

APRÈS LA CATHÉDRALE... UNE SYNAGOGUE?

La tentative de construire une Cathédrale à Evry sur un financement public partiel est en train de donner des idées à beaucoup de monde... Les contribuables de Yerres viennent d'apprendre que l'actuelle majorité municipale entend leur construire une synagogue!

Sous l'ancienne majorité R.P.R., le Maire M. Prats avait intrigué pour qu'une des communautés israélites du Val d'Yerres, exerce son culte dans un bâtiment municipal. Dans des conditions fort suspectes, et au moment de la dernière consultation électorale municipale, une main criminelle incendiait le local transformé en lieu de culte.

La nouvelle majorité hérite donc d'une situation où il y a violation des lois républicaines de séparation du spirituel et du public, et par ailleurs obligation de reconstruire un bâtiment public. La société d'assurance de la ville a annoncé qu'elle remboursera la somme de 640,000frs, soit le coût estimé du bâtiment. Mais là où le bât blesse sérieusement, c'est que la nouvelle Mairie PS a déposé un permis de construire stipulant le projet d'édification d'une Synagogue de 300m² dans un parc public et non celle d'un bâtiment communal: autrement dit l'argent de l'assurance couvrant des bâtiments appartenant à la République servira directement à l'édification d'un lieu de culte. De plus nous venons d'apprendre le vote, par le Conseil Général d'une subvention de 150,000frs s'additionnant aux 640,000frs.

Plantons le décor: imaginez un grand parc municipal, fort agréable par ailleurs, agrémenté du passage de la rivière et de grands arbres, où durant le week-end des centaines de citoyens de Yerres ou du Val d'Yerres peuvent se promener avec leurs enfants: en bordure du parc, se trouvent les locaux des services techniques ainsi qu'une aile de bâtiment destinée aux réunions publiques. Imaginez un instant l'implantation incongrue d'un lieu de culte dans ce cadre...

Monsieur le Maire pense t'il une seule minute que la solution qu'il veut mettre en oeuvre pour liquider le passif de l'ancienne équipe municipale consiste à jeter brutalement de l'huile sur le feu. Que les responsables de la communauté israélite sachent bien que dans cette affaire ils deviennent un hochet électoraliste dans le jeu politique local.

Les moeurs politiques sous la Vème République conduisent naturellement à la reconnaissance des communautés religieuses comme faits relevant du domaine de la vie publique: les lois antilaïques promulguées au bénéfice de la hiérarchie catholique ont inauguré cette perversion totalement malsaine de la démocratie. On est dans une situation à Yerres où le Maire envisage de donner des fonds publics à une communauté religieuse qu'il considère comme une base électorale potentielle. C'est mettre le doigt dans un engrenage redoutable; la mise en cause de la laïcité de l'Etat conduira inévitablement à la remontée de certains fanatismes qui sont sous-jacents dans la société française. La laïcité en est le seul contre-poison.

La capitulation de Jospin dans l'affaire des foulards a été la voie la plus courte pour élargir l'électorat de Le Pen, que Monsieur le Maire de Yerres prenne garde que la politique suivie n'amène de regrettables réactions antisémites.

Il faut rétablir le contrat laïque à Yerres: la République garantit la liberté absolue de conscience; l'exercice des cultes en fait partie. Mais cette liberté a une obligation. La République ne subventionne et ne salarie aucun culte, comme le stipule la loi de 1905.

A bon entendeur... Salut!

Robert DUGUET (Yerres-Crosne).

ABONNEZ-VOUS !

"... Nous sommes en outre ce qu'ils ne sont pas: des révoltés de toutes les heures, des hommes vraiment sans dieu, sans maîtres et sans patrie, les ennemis irréconciliables de tout despotisme, moral ou matériel, individuel et collectif, c'est à dire des lois et des dictatures (y compris celle du prolétariat) et les amants passionnés de la culture de soi-même."

Fernand PELLOUTIER (12 Décembre 1899).

EDITORIAL :

L'OECUMÉNISME CONTRE LA LAÏCITÉ

Cet éditorial de "La Lanterne" s'adresse tout particulièrement à deux minorités, juive et protestante, au sein desquelles un certain nombre de corrégionnaires se laissent séduire par le langage oecuménique de l'Eglise catholique.

Quelques mots seulement pour rappeler que ces deux minorités doivent leur émancipation et l'acquisition d'une citoyenneté à part entière à la Révolution de 1789 qui, dans sa déclaration des Droits du mois d'Août, garantit la liberté de conscience et l'égalité de tous devant la loi.

Faut-il rappeler que ces acquis furent arrachés de haute lutte contre une Eglise catholique profondément antisémite et marquée par la Contre-Réforme qui renforça l'inquisition. La liberté de conscience est inséparable de la reconnaissance du caractère privé du fait religieux, ce qui n'autorise pas un Etat laïque à financer la construction d'édifices religieux. Intolérance? L'Eglise catholique n'a pas manqué ces derniers temps de faire passer la laïcité comme intolérante, alors que l'oecuménisme serait le must de la tolérance. Qu'en est-il en réalité?

Notons que la tolérance, pour l'Eglise catholique, se limite au domaine religieux (et les non-croyants dans tout cela?); cette restriction devrait déjà éveiller les soupçons des corrégionnaires des confessions minoritaires. La liberté, et celle de conscience à plus forte raison, doit demeurer une et indivisible. A ses débuts, l'oecuménisme semblait se limiter à l'idée de rassembler les chrétiens. Aujourd'hui, il se traduit par de fréquentes rencontres avec le monde juif et musulman. On peut apparaître de cette façon comme très tolérant en appuyant la construction de Mosquées, Synagogues, Temples avec des fonds publics, et à plus forte raison une cathédrale comme à Evry. Le but de l'Eglise catholique n'est-il pas en réalité celui de mettre en pièce la loi de séparation des églises et de l'Etat pour acheminer la France vers la formule d'un Etat concordataire ou multiconfessionnel. Avec le statut du Concordat, la France redevient la fille aînée de l'Eglise et la religion catholique celle de la majorité des Français. Un Etat multiconfessionnel donnerait la primauté aux catholiques et aux musulmans, deux mondes qui ne deman-

N° 2

FEVRIER 1990,
Numéro de C.P., en cours.
Directeur de publication:
Robert DUGUET.
Abonnement d'un an: 40frs,
à l'ordre de la Fédération de
l'Essonne de la Libre Pensée,
chez Rachel LAMBERT, 27 Gde rue
EPINAY-SUR-ORGE-91-.

dent qu'à se déchirer. En sortant de la sphère du privé, les tensions religieuses ne peuvent que s'exacerber; dans ce contexte, on voit mal comment les minorités juives et protestantes pourraient avoir les mêmes droits.

Ce sont les lois laïques qui, en garantissant la liberté de conscience, ont permis à ces minorités de vivre; en 1905, la majorité des juifs et des protestants étaient pour les lois laïques car ils l'avaient compris. Aujourd'hui ces deux minorités doivent se méfier d'une Eglise catholique qui, côté cour, parle des droits de l'homme, et côté jardin, a du mal à camoufler son antisémitisme et ses sympathies pour l'Opus Dei, société secrète de caractère fasciste.

Ceci est une mise en garde: la mise en cause de la laïcité de l'Etat ne peut conduire qu'à de nouvelles intolérances, enfants naturels de la politique de la hiérarchie catholique.

Pour le Comité de Rédaction: Geminal PICA (Igny).

Règle de Conduite: Les Editoriaux engagent le Comité de Rédaction, les articles et contributions sont libres et n'engagent que leurs auteurs.

UNE CIRCULAIRE ANTILAÏQUE

S'appuyant sur les lois de décentralisation, la circulaire Jospin reprend l'avis du Conseil d'Etat laissant aux Conseils d'Etablissements des lycées et collèges définir l'attitude à tenir face aux pressions des groupes religieux désireux de porter leurs insignes et voiles: dans l'Etat de Droit la loi s'applique à tous; la laïcité devient ici une option que les citoyens choisissent ou non d'appliquer à une situation locale. La circulaire a donc intégré tous les amendements des syndicats enseignants approuvant cette mise en place d'un Etat de fait. En direction du SNES qui s'apprêtait à s'abstenir, Jospin a asséné:

"J'ai accepté vos propositions. Vous êtes largement les rédacteurs de ce texte. Je ne comprends pas votre abstention. C'est très important de ressortir avec une position unanime."

D'où un vote de capitulation de la FEN; tous ont voté pour, sauf FO et UNI, contre; CGT et CFIC, abstention.

Que comptent faire les bons syndicats-collaborateurs pour défendre désormais les enseignants minoritaires dans leurs établissements, qui refuseraient d'accepter dans leurs cours, des croix diverses, kippas, tchadors et autres grigris de la propagande religieuse? Il faut le dire avec force: Retrait de cette circulaire antilaïque!

Alain VEYSSET (Longjumeau).

150F LE M2:

UN BON PRIX... POUR LES BONS PÈRES!

Un bon prix, une bonne opération financière si l'on veut bien suivre les informations données par "Le Canard Enchaîné" du 10-01-90. Les "bons Pères" s'offrent là un terrain pour leur cathédrale à des prix défilants tout ce qu'un particulier ou une entreprise pourrait espérer de la divine Providence.

Ceci répond à cela: "Une remarque première qui s'impose au Père Alain Bobière qui a le sens du financement: le coût de l'opération ne doit peser en aucune manière sur les budgets paroissiaux que nous savons fragiles." (In "Info 91" Diocèse d'Evry-Bimensuel-1er semestre 1989 - Revue de l'Eglise de France.)

Qui doit donc payer alors? Si ce n'est la communauté des citoyens, des laïques, athées, libres penseurs; comme sous l'Ancien Régime, juifs, protestants et musulmans seront soumis à la dîme pour financer le culte catholique.

Et du béton, toujours du béton avec quelques végétaux malades, auréole alibi. Fin de siècle en France, cela bétonne tant et plus; jamais notre environnement n'aura été autant ravagé par cette frénésie de monuments laids, de verrous carrées où les bétonneuses à la Bouygues peuvent offrir à leurs travailleurs portugais des vacances touristiques de trois mois au salaire d'illégalité.

Parrainant cette opération on lira le nom de J. Guyard, député-maire d'Evry, entouré des princes de l'Eglise: A. Decourtray, J.M. Lus tiger, F. Marty. Nous ajouterons A. Géraud, rédacteur en chef de "La Croix", O. Le Cerf PDG de Lafarge-Coppé, G. Duby académicien, P. Essig, ancien Ministre, K. Beauvillain, PDG de Rawlett-Packard. Il convient de ne pas oublier la firme ABCD spécialisée d'après "Le Monde" dans l'ingénierie culturelle, fondée par Ch. Mollard, ancien délégué aux arts plastiques de J. Lang. On retrouve aussi son actuel chef de cabinet, D. Hamon.

Alain VEYSSET (Longjumeau).

INFOS DERNIÈRES...

Sur la Cathédrale:

"Le Quotidien du Maire" du jeudi 25 janvier 1990 nous donne quelques informations supplémentaires. Tout d'abord une citation du Père A. Bobière, responsable du projet:

"Les travaux débiteront avant que nous n'ayons pu réunir tous les fonds nécessaires à la construction de la cathédrale..."

Or J. Guyard s'est engagé à ce que le permis de construire ne soit accordé qu'à partir du moment où l'ensemble du plan de financement n'aura été établi... Les citoyens apprécieront!

Par ailleurs le Journal précise: "Sur cette somme, l'Etat a versé 5 Millions pour la construction du musée d'Art sacré (la loi de 1905 lui interdit de financer la construction de tout édifice religieux quel qu'il soit)".

Confirmation nous est donc donnée que le détournement frauduleux de la loi de 1905 passe par une aide au musée d'Art sacré, qui sera construit dans l'enceinte de la cathédrale.

X

Le numéro de Janvier-Février 1990 des "Cahiers Laïques", organe du Cercle Parisien de la Ligue de l'Enseignement se fait l'écho de la récente création d'une Association pour la défense de la séparation des églises et de l'Etat, sur des motivations de principes semblables aux nôtres, favorables à tout ce qui peut aider les échanges d'informations et les initiatives sur cette question de défense de la loi de séparation, nous avons expédié une lettre aux intéressés pour avoir plus de renseignements sur la dite Association...

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Le Coin d'une Mauvaise Langue

Des bruits circulent qu'un groupe de musulmans de Yerres se préparent à constituer une association; raison sociale: obtenir de la Mairie un local pour l'exercice de leur culte! Monsieur Lucas va t'il faire construire un Minaret dans ce même parc municipal, qu'il se prépare à transformer en "Vallée de Josaphat"? Les uns s'orienteront vers Jérusalem tandis que d'autres se coucheront en direction de La Mecque. Nous pourrions bientôt visiter une installation moins coûteuse que le Triton (c'est l'ensemble aquatique construit par l'ancien Maire et qui a ruiné la Commune de près de 2 Milliards lourds), mais qui ne manquera pas d'originalité: Le Parc Multiconfessionnel de Yerres.

Imaginons le paiement d'un droit d'entrée (puisque le temps est révéru des barrières d'octroi, allons-y!) cela renflouera les caisses de la Commune qui sont semblables au tonneau des Danaïdes.

Il faudrait aussi parler de cette initiative aux témoins de Jéhovah, il y a une communauté importante sur le Val d'Yerres qui se réunit à Crosne dans une cave d'immeuble; entre la Synagogue et le Minaret, ajoutons-y un Centre anti-transfusions sanguines...

Quant à Jacques Guyard il est aussi gâté: un groupe d'Hindous le sollicite pour la construction d'une Pagode... Nous pouvons donner au député-maire d'Evry des conseils: il y a aujourd'hui d'excellentes pailles ignifugées...

Evry... La ville aux mille Clochers est frappée de concurrence par les curieuses initiatives du Maire de Yerres; heureusement ils ne signent pas la même motion pour le prochain congrès "socialiste"!